

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORNAS**

N° del

20

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARDECHE****SÉANCE DU 02 juillet 2018**Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de pouvoirs : 1

Le deux juillet deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CORNAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GINÉ Élios.

Étaient présents : Élios Bernard GINÉ, Bernard HANRIOT, Bénédicte ROSSI, Stéphane LAFAGE, Christiane PIC, Michaël DEVISE, Lucie COMBEDIMANCHE, Pascal SOUCHE, Patrick DERIVAZ, Huguette FOUREL, Philippe DORÉE, Magali HÉBRARD, Jean-Marie TENA, Olga JUGE, Josette LAURIER JOUANNY, Stéphane DEVISE, Magali BERTHOIN ROSSIGNOL

Étaient absents : Gaëlle BARBE qui a donné pouvoir à Élios Bernard GINÉ

Pascal SOUCHE a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :
26/06/2018

Le Rapporteur : Lucie COMBEDIMANCHE

Date d'affichage :
26/06/2018

Madame le rapporteur explique que les rythmes scolaires ont été modifiés à compter de la rentrée : c'est la semaine de 4 jours qui va s'appliquer.

Objet de la délibération :

Il convient de modifier la délibération des tarifs en conséquence. Ces tarifs restent inchangés cependant les horaires sont modifiés comme suit :

**TARIFS DE L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE A COMPTER
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018**

Matin	Soir	Soir
7H30 à 8H20	16h30 à 17h30	16h30 à 18H30
1.60 €	1.90 €	3.80 €

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal,
Madame le Rapporteur entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1^{er} : d'approuver les tarifs proposés qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Maire,
Élios Bernard GINÉ